

U D S I S
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 23 mars 2017

L'an deux mille dix sept et le 23 mars, à 15 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération : 23/03/17-06	objet : Affectation du résultat d'exploitation 2016
--	--

Présents :

représentants des conseillers généraux :

Jean ROQUE, Marie Pierre SADOURNY, Martine ROLLAND, Edith PUGNET.

représentants de l'assemblée syndicale :

Mireille REBECQ, Jacqueline ALBAFOUILLE, Loïc GARRIDO, Corinne GAILLOT, Jean-Louis ALBITRE, Katell MATET, Etienne MASO.

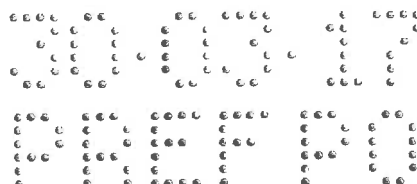
Absents :

représentants des conseillers généraux :

Hermeline MALHERBE ayant donné procuration à Jean ROQUE, Michel MOLY ayant donné procuration à Martine Rolland, René OLIVE, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY, Jean-Louis CHAMBON.

représentants de l'assemblée syndicale :

Alain GOT, Raymond LEMORT, Georges GRAU, Christophe PAYROU, Sylvie TORRES, Pierre AYLAGAS, Michel KLUSKA, Henri GEORGES, Yves BARNIOL, Charles CHIVILO.



OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

Le Comité de l'UDSIS réuni sous la Présidence de Monsieur Jean ROQUE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2016

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 ,


Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 726 585,75 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	Euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	279 526,83
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT	447 058,92
	DEFICIT
A/- EXCEDENT AU 31/12/2016	726 585,75
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible	726 585,75
affecte comme suit:	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	425 000,00
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	301 585,75
Si nécessaire , par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B/- DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter- budget primitif 2017	
Excédent disponible(voir A-solde disponible)	
C/ Le cas échéant , affectation de l'excédent antérieur reporté	

Ainsi fait et délibéré à THUIR , les jour mois et an que dessus .

Pour extrait conforme ,



Le Président ,

Jean ROQUE

